

Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de la Jeunesse

2019 DJS 160 Subventions (12.000 euros) au titre de la jeunesse à six associations et deux conventions annuelles d'objectifs (13^e et 14^e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de promouvoir localement le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- une subvention d'un montant de 4.000 euros à l'association Centre Paroissial Initiatives Jeunes - CEPIJE pour son projet « Comment vivre ensemble avec nos différences ? ». Le projet destiné à 100 jeunes âgé·e·s de 13 à 30 ans a pour objet de leur permettre de développer un esprit critique face aux influences des réseaux sociaux notamment. Par le biais de différents outils et avec une méthodologie adaptée, ils sont amenés à s'exprimer sur des sujets de leur quotidien ;
- une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation - APASO pour son projet « Droit accès au droit et insertion » destiné à 200 jeunes âgé·e·s de 18 à 25 ans. Il s'inscrit dans les parcours d'orientation professionnelle des jeunes pour les informer sur leurs droits et obligations et leurs conséquences dans le cadre social, familial et professionnel ;
- une subvention d'un montant de 1.500 euros à l'association Crée ton avenir pour son projet « Stages en main découvre ton territoire » destiné à 36 jeunes âgé·e·s de 14 à 16 ans. Il propose des ateliers en collectivités et en entreprises autour de la découverte des différents secteurs d'activité professionnelle. Ce dispositif vise à renforcer, chez les jeunes, l'estime d'eux même par une prise de conscience de leurs compétences déjà acquises et de celles à acquérir.
- une subvention d'un montant de 1.500 euros à l'association Unitreize pour son projet « Portraits d'habitants » destiné à 10 jeunes âgé·e·s de 18 à 30 ans. En s'appuyant sur des actions significatives menées par des habitants au sein de leur quartier, l'association sélectionne des profils, réalise des portraits filmés et les diffuse sur Internet ainsi que dans les structures locales partenaires. La mise en valeur de parcours ou de talents vise à encourager ou à remobiliser des jeunes dans leurs parcours scolaires, professionnels ou artistiques
- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Les jardins numériques pour son projet « Jeux vidéo-une culture pour tous 13^e ». Destiné à 100 jeunes âgé·e·s de 13 à 30 ans. Il vise à encourager les jeunes dans une pratique des jeux vidéo qui privilégie une démarche éducative et citoyenne tout en favorisant l'esprit d'équipe, le respect des règles et des joueurs.
- une subvention d'un montant de 1.000 euros à l'association Arzazou pour son projet « Stage street art calligraphie pour adolescent·e·s ». Il vise à créer une dynamique de groupe autour d'un projet artistique. Par le biais d'une démarche créative portant sur la thématique « Les femmes et la littérature » les

6 participants sont invités à s'interroger sur la notion de vivre ensemble. La mise en valeur du travail collectif s'opère autour d'une restitution dans l'espace public puisque les travaux sont destinés à être apposés sur du mobilier urbain.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens du 13^e et du 14^e arrondissement et de leur adéquation avec les priorités fixées dans les contrats jeunesse de ces arrondissements, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer les deux conventions annuelles d'objectifs ci-jointes et à attribuer ces six subventions d'un montant total de 12.000 euros au titre de la jeunesse. Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les mairies du 13^e et 14^e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris